



de la Mayenne

CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents



Politique

Le référendum d'initiative partagée décolle tout doucement...

Le référendum d'initiative partagée est une innovation constitutionnelle déjà ancienne, mais il a fallu attendre 2019 pour que des parlementaires cherchent à actionner ce nouveau dispositif. Le motif en est l'aménagement, l'exploitation et le développement des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. L'opposition (où l'on va aussi bien retrouver Guillaume Garot que Jean-Luc Mélenchon) a déposé une proposition de loi tendant à ce que les aéroports de Paris revêtent les caractères d'un service public national. Les parlementaires cherchent ainsi à mobiliser l'article 11 de la Constitution qui permet l'organisation d'un référendum.

Les citoyens sont donc actuellement sollicités, via différentes modalités possibles, pour soutenir la proposition de loi. En l'occurrence, celle-ci doit recueillir le soutien de 10 % des électeurs inscrits... soit très précisément 4 717 396 soutiens, et d'ici la clôture du dispositif fixé au 12 mars 2020. Si le chiffre est atteint, le Conseil constitutionnel sera appelé à valider les soutiens recueillis. Ensuite, une période de six mois s'ouvrira pour permettre à l'Assemblée nationale et au Sénat d'examiner – ou non – la proposition de loi. Si la démarche n'aboutit pas, le président de la République est dans l'obligation de soumettre le texte à un référendum. La décision ne pourrait probablement pas être annoncée avant septembre 2020 – soit un hypothétique référendum fin 2020 ou début 2021.

Il faut plus de 4,7 millions de soutiens et, au 18 décembre 2019, nous en serions à 1,036 million (22 %). La probabilité d'atteindre les 4,7 millions tend à se réduire au fil des mois. Il était sans doute optimiste d'espérer une mobilisation nationale pour... les aéroports de Paris. D'autres sujets peuvent aujourd'hui apparaître plus prioritaires.

Modalités de mise en œuvre du référendum d'initiative partagée

Les modalités de mise en œuvre du référendum d'initiative partagée sont fixées par les articles 11 et 61 de la Constitution française. Le processus pouvant conduire à son organisation est le suivant :

1. Une proposition de loi référendaire doit être déposée par au moins un cinquième des membres du Parlement (soit au moins 185 députés et/ou sénateurs sur un total de 925).
2. Le Conseil constitutionnel, dans le délai d'un mois à compter de la transmission d'une telle proposition, la valide ou non.
3. Si les conditions sont remplies, le Conseil constitutionnel précise dans sa décision le nombre de soutiens d'électeurs à atteindre (correspondant à un dixième des électeurs inscrits).
4. Le ministre de l'Intérieur met ensuite en œuvre, sous le contrôle du Conseil constitutionnel, le recueil des soutiens.
5. À l'issue de la période de recueil des soutiens (effectué sous forme électronique), d'une durée de neuf mois, le Conseil constitutionnel vérifie si la proposition de loi a obtenu le soutien d'au moins un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales.
6. Si la proposition de loi n'a pas été examinée au moins une fois par chacune des deux assemblées (Assemblée nationale et Sénat) dans un délai de six mois à compter de la publication au *Journal Officiel* de la décision du Conseil constitutionnel déclarant que le seuil des 10 % d'électeurs est atteint, le président de la République la soumet au référendum.

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier.
Nathalie Houdayer.



« Séquences » d'Atmosphères 53

Imad Makhzoum, directeur de l'association Atmosphères 53, utilise le bulletin n° 192 de *Séquences* (janvier 2020), pour dresser un bilan de l'année cinématographique 2019. Elle a connu « *un excellent démarrage au premier trimestre* », puis « *une période un peu plus compliquée au deuxième* ». Malgré tout, l'association termine l'année « *avec un niveau global d'entrées meilleur que celui de 2018* »...

L'année 2020 s'annonce « *aussi riche en événements* ». Le 20 janvier s'ouvrent les Rencontres Cinéma et Santé qui se départementalisent de plus en plus avec cette fois-ci un partenariat jusqu'avec le cinéma de Renazé. Comme à l'habitude, souligne Imad Makhzoum, des invités du monde du cinéma et des professionnels de la santé accompagne-

ront les séances dans toutes les salles. Huit films au total permettront d'aborder les réponses face à la violence d'une enfant, la dépénalisation de l'euthanasie, les ressources des malades d'Alzheimer, les pensées d'un autiste, la reconstruction après la maladie, le levier de la solidarité entre patients souffrant de troubles addictifs, le « prendre soin » en unités Alzheimer, la prise en charge médicale des migrants...

Les Rencontres Cinéma et Santé se terminent le vendredi 31 janvier et dès le samedi 1^{er} février, à 17 h, à l'Atelier des arts vivants, à Changé, ce sera la conférence introductive des Reflets des cinémas africains (cf. ci-après), lesquels sont programmés du 13 au 24 mars.



À vos agendas



Le samedi 1^{er} février, à Changé Introduction aux Reflets des cinémas africains (13-24 mars 2020)

Du 13 au 24 mars, Atmosphères 53 organise les Reflets des cinémas africains.

Le samedi 1^{er} février, à l'Atelier des arts vivants, à Changé, en introduction aux Reflets, l'association propose :

- ✓ **À 17 h**, une **conférence par Michel Amarger** : « Se connecter sur la diversité des cinémas d'Afrique ». Le conférencier est journaliste, critique de cinéma, formateur *Média France*, réalisateur de films, auteur d'ou-

vrages sur le 7^e Art, dont un livre sur le cinéaste Djibril Diop-Mambety. Michel Amarger est également cofondateur du réseau informatique *Africiné*, de la Fédération africaine des critiques de cinéma et de la structure *Afrimages*. Il a cofondé la revue panafricaine *Awotélé*. Consultant et programmateur pour des festivals, il coordonne des débats et des tables rondes tout en enseignant la pratique du cinéma à Paris. Conférence gratuite.

- ✓ **À 20 h**, les **Reflets du court** (sélection de courts métrages africains). Entrée : 4 euros.

Renseignements auprès d'Atmosphères 53 :

Tél. 02 43 04 20 46 ;

Mél. : contact@atmospheres53.org ;

Site Internet : www.atmospheres53.org



« En parcourant ces quatre décennies, l'image qui se dessine n'est pas celle d'une France "ultralibérale" où les pauvres seraient toujours plus pauvres, et les riches plus riches. Mais davantage celle d'une social-démocratie qui consacre 46 % de la richesse du pays à sa protection sociale (contre 40 % en moyenne européenne). Et parvient ainsi, mieux que d'autres, à jouer son rôle d'amortisseur des crises et de réducteur des inégalités. Ce résultat n'a pas été obtenu en jetant aux orties les ambitions des fondateurs de la Sécurité sociale en 1945. Mais en les ajustant périodiquement aux réalités et aux contraintes du moment. C'est ce qu'il nous appartient de maintenir vivant, dans la discussion et la responsabilité, si l'on veut éviter de laisser les nouvelles générations s'enfoncer dans un inquiétant "No future". »